



Réunion de la CLE du SAGE Loire amont

Le 28 janvier 2014

COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance précédente de la CLE est approuvé.

Personnes présentes et excusées

Voir liste jointe au présent compte rendu.

A noter que 45 personnes étaient présentes ou représentées, soit plus des 2/3 des membres de la CLE composée de 63 membres.

Introduction de Michel Joubert

Michel Joubert rappelle l'ordre du jour de la rencontre, à savoir :

- le vote de la stratégie du SAGE Loire amont,
- la présentation des **différents travaux réalisés dans le cadre du SAGE Loire amont au cours de l'année 2013**,
- la présentation des **prochaines étapes de l'élaboration du SAGE**, avec notamment la constitution d'un comité de rédaction chargé d'accompagner la cellule d'animation dans la phase de rédaction des documents du SAGE.

Vote de la stratégie du SAGE Loire amont

Après un rapide rappel des phases précédentes (phase de consultation sur le choix de la stratégie lancée en février 2013) et des trois stratégies du SAGE Loire amont, différentes structures ont exprimé leur positionnement.

Michel Joubert indique que le **Département de la Haute-Loire** s'est positionné sur la **stratégie 2**.

Jean Marc Reveilliez, de la **DDT 43**, indique qu'après concertation entre différents membres du collège des services de l'Etat, un consensus s'est dégagé sur la **stratégie 2**, plus ambitieuse que la 1 et plus cohérente que la stratégie 3 car mettant l'accent sur l'inventaire des zones humides avant d'envisager leur restauration.

Monsieur Allirol informe que le choix du **Conseil Régional Auvergne** s'est porté sur la **stratégie 3** : les différences de coûts entre les trois stratégies restent limitées et le risque inondation est à traiter de manière sérieuse, Il précise que ce positionnement ne vaut bien évidemment pas engagement financier de la Région sur les actions qui découleront de la stratégie en question.

Monsieur Lardon informe que la **Fédération de Pêche de Haute-Loire** a retenu la **stratégie 3** : elle ne représente pas 25 millions d'euros supplémentaires sur le territoire, et par rapport à la stratégie 1, seulement ½ millions d'euros d'effort par an. Il insiste sur la préservation des zones humides et sur la nécessité d'avoir, en quantité et en qualité, une eau à la sortie du SAGE proche de celle en entrée.

Pour l'**Etablissement Public Loire**, il faut essayer de tenir les objectifs du minimum réglementaire imposé, ce qui ne sera pas aisé compte-tenu des contraintes financières actuelles. Aussi, l'EPL se positionne sur la **stratégie 1**.

Au nom du SICALA, Daniel Bertrand donne un retour du contrat de restauration et d'entretien sur la Suisse. De nombreuses actions n'ont pas vu le jour : seulement 250 000 € d'actions réalisées (dont une majorité de fonctionnement) sur les 400 000 € prévus. Cet exemple démontre que parfois un niveau d'ambition trop élevé conduit à des échecs.

Le **SAE** se positionne pour la **stratégie 2** qui met en avant la qualité biologique des milieux aquatiques,

La **Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire** estime que la réglementation dans le SDAGE Loire-Bretagne est suffisamment exigeante et se positionne sur la **stratégie 1**. Monsieur SIVARD précise par ailleurs qu'il estime que l'interprétation faite de la réglementation est parfois bien différente et bien trop sévère par rapport à celle des acteurs locaux. La réglementation lui paraît en particulier trop exigeante sur les zones humides, pour lesquelles il sera nécessaire d'en partager une définition.

Madame la Maire de Vorey expose la forte exposition de son territoire aux inondations de la Loire et de l'Arzon. Tous les 4 ans les crues ponctuent l'histoire de la commune. Elle rappelle que la **stratégie 3** concernent tous les communes confrontées aux inondations, contrairement aux deux autres stratégies, et se positionne donc sur cette stratégie. Elle souligne par ailleurs l'importance de la préservation des zones humides, nombreuses sur le secteur de Craponne et qui permettent de limiter les arrivées d'eau dans les gorges de l'Arzon.

Le **Conseil général de l'Ardèche** pense que la **stratégie 1** doit être retenue et que l'application de la réglementation doit primer.

Pour **SOS Loire Vivante**, la **stratégie 3** est le minimum qui puisse être retenu. La différence est minime financièrement entre la stratégie 1, répondant purement à la réglementation en vigueur, et la stratégie 3. La stratégie 3 apporte une grande plus-value notamment pour la thématique zones humides : l'accompagnement des propriétaires et des gestionnaires des zones humides est utile en particulier pour les agriculteurs.

La **FRANE** explicite son positionnement pour la **stratégie 3** au vu du surcoût, peu significatif en comparaison aux autres stratégies. Cette dernière ne rajoute pas de problème d'acceptabilité, ni de difficulté pour la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Dodet du **SICALA** rappelle que pour les élus riverains des cours d'eau, la préoccupation première reste les inondations. En respect de ces interrogations, son choix se porte vers la **stratégie 3**. Il souligne également l'importance des zones humides, dont le rôle de rétention d'eau est primordial et dont la connaissance permet d'anticiper l'aménagement du territoire.

La Fédération de Pêche de la Loire revient sur le sujet des zones humides et explique qu'aujourd'hui compte tenu de l'urbanisation et des atteintes portées au rivièrè, les stratégies 1 et 2 ne sont plus suffisantes. Ainsi plus le SAGE Loire amont est ambitieux, plus les efforts mis en œuvre aujourd'hui porteront leurs fruits dans les années à venir (bonne qualité de l'eau) et éviteront des dépenses futures. Sur la thématique des inondations, il faut l'intégrer et l'aborder de manière collective. La **Fédération de Pêche de la Loire** se positionne sur la **stratégie 3**.

La **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire** se positionne sur la **stratégie 1**, déjà très ambitieuse, car la réglementation est contraignante pour les entreprises.

Pour la **Chambre d'Agriculture de l'Ardèche**, la **stratégie 1** est largement suffisante.

L'Association des Maires de Haute-Loire souligne l'importance des zones humides, qui ont effectivement un rôle à jouer pour retarder l'eau qui descend des gorges et des talwegs. Elle se positionne sur la **stratégie 2**.

Monsieur CHAPUIS demande comment la compatibilité entre les SAGE est assurée. Il est précisé que des commissions inter-SAGE permettent des échanges entre les démarches et que les services de l'administration sont très vigilants à l'articulation entre les différentes démarches.

Un débat s'est également engagé sur la proposition de déconnecter le volet inondation du reste pour s'accorder sur une stratégie de compromis, proposition qui n'a finalement pas été retenue.

Il est ensuite procédé au vote.

Quarante-cinq personnes étaient présentes ou représentées. Le résultat du vote est le suivant :

- 9 voix pour la stratégie 1,
- 24 voix pour la stratégie 2,
- 12 voix pour la stratégie 3.

La stratégie 2 est donc retenue (voir la délibération 08.01 en pièce jointe).

Validation du rapport d'activités 2013

Valérie Badiou présente le **rapport d'activités 2013 aux membres de la CLE qui le valident (voir document ci-joint)**.

Suite de la démarche

La méthodologie proposée pour la rédaction des documents du SAGE est la suivante :

Février à juin 2014 : rédaction de la version 0 (V0) du SAGE

Cette phase de rédaction mobilisera :

- la **cellule animatrice** du SAGE,
- un **comité de rédaction** composé de 16 membres des trois collèges de la CLE (voir délibération 08-03)
- un **prestataire qui accompagnera la rédaction des documents du SAGE d'un point de vue juridique**.

Juin à septembre / octobre 2014 : consultation des membres de la CLE sur la version 0

Pendant cette phase de consultation, les remarques transmises par les membres de la CLE seront compilées dans un **tableau de suivi des remarques**.

Le Bureau en prendra connaissance, et proposera, en fonction des remarques, des réunions de restitution qui pourraient prendre la forme de réunions de restitution par collège, avec possibilité d'avoir, par exemple pour le collège des élus, des réunions géographiques.

Septembre / octobre 2014 : présentation en CLE de la version 1 du SAGE

La version 1 du SAGE sera présentée et remise aux membres de la CLE lors de cette rencontre.

Octobre à décembre 2014

Une période de 2/3 mois sera laissée pour que les membres de la CLE transmettent leurs remarques, qu'elles soient analysées, et que des réunions de restitution soient organisées.

Fin 2014 : réunion de validation du SAGE par la CLE

Divers

La fin de la réunion a été l'occasion d'évoquer la procédure réglementaire de relèvement des débits réservés au 1^{er} janvier 2014 pour l'aménagement de Montpezat.

En effet, suite à une réunion du groupe d'experts qui avait suivi l'étude d'approfondissement de la connaissance des impacts de l'aménagement de Montpezat sur le milieu aquatique, la DREAL Rhône Alpes chargée de l'instruction de la procédure réglementaire de relèvement des débits réservés au 1^{er} janvier 2014, a demandé à EDF de fournir des éléments sur trois scénarii de régimes réservés pour la Loire en aval du barrage de Lapalisse :

- **scénario 1** : modulation autour du 1/20^{ème} du module avec d'avantage d'eau en période automnale (pour favoriser la fraie des salmonidés),
- **scénario 2** : modulation autour du 1/20^{ème} du module avec d'avantage d'eau en périodes automnale et printanière (pour favoriser les espèces piscicoles de printemps et la croissance des juvéniles de truites),
- **scénario 3** : application du débit minimum biologique.

Ces données ayant été transmises par EDF, la DREAL vient de solliciter officiellement la CLE sur le scénario qu'elle souhaiterait retenir.

Il est ainsi proposé :

- de réunir le groupe d'experts pour analyser techniquement les trois scénarii,
- de réunir, avant l'été si possible, la Commission Inter SAGE Ardèche Loire amont, après préparation au sein d'un Bureau,
- de réunir la CLE à l'automne.

A noter que bien que l'arrête n'ait à ce jour pas encore été pris, EDF laisse, depuis le 1^{er} janvier 2014, le 1/20^{ème} du module au pied des trois ouvrages de l'aménagement de Montpezat.

Nota : dans le cadre de cette démarche, le Président de la CLE a été destinataire d'un courrier du SDEA, Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche, faisant part d'un « avis particulièrement défavorable à ce que le débit réservé de la Loire soit porté à une valeur supérieure au 1/20^{ème} ».

Délibérations prises

Au cours de cette rencontre, la délibération suivante (jointe au présent compte-rendu) est prise :

- 08 - 01 – Choix de la stratégie du SAGE Loire amont
- 08 - 02 - Validation du rapport d'activités 2013
- 08 – 03 – Composition du Comité de Rédaction des documents du SAGE Loire amont

Michel JOUBERT remercie les participants de leur présence.

**Le Président de la C.L.E
du S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Pièces jointes :

- liste des personnes présentes et excusées.
- registre des délibérations

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion plénière du 28 janvier 2014

Délibération n°08-01

CHOIX DE LA STRATEGIE DU SAGE LOIRE AMONT

Quarante-cinq personnes étaient présentes ou représentées lors de la CLE du 28 janvier 2014.

Le résultat du vote est le suivant :

- 9 voix pour la stratégie 1,
- 24 voix pour la stratégie 2,
- 12 voix pour la stratégie 3.

La stratégie 2, qui correspond à un SAGE plus attentif aux enjeux de qualité biologique des milieux, est donc retenue.

**Le Président de la C.L.E. du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion plénière du 28 janvier 2014

Délibération n°08-02

VALIDATION DU BILAN D'ACTIVITES 2013

La CLE valide le **bilan d'activités 2013**.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion plénière du 28 janvier 2014

Délibération n°08-03

COMPOSITION DU COMITE DE REDACTION DES DOCUMENTS DU SAGE

La CLE valide la proposition suivante de composition du comité de rédaction des documents du SAGE :

8 élus

4 représentants des usagers :

- EDF - Maurice Ledrappier
- Chambre d'Agriculture 43 - Marie-Astrid Lombard
- Fédération de Pêche 43 - Antoine Lardon
- SOS Loire Vivante - Grégory Jovignot

4 représentants des services de l'Etat :

- DDT43 - Jean-Marc Reveilliez
- DREAL Auvergne - Patrick Chegrani
- AELB - François Penaud
- ONEMA - Henri Carmié

**Le Président de la C.L.E. du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT